Urssaf
Au service de notre protection sociale

Appel provisoire de cotisations 2025
Travailleur Indépendant

URSSAF MIDI PYRENEES
RUE P ET M CURIE-LABEGE
31061 TOULOUSE CEDEX 09

Nous contacter
Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 3698
de 9h00 à 17h00 (service gratuit + prix appel)

Références
N° Compte : 737 184299071

MME PINEAU SANDRINE CAROLI
24 R GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS

LABEGE, le 14 Décembre 2024

Objet : Calendrier de vos cotisations provisionnelles 2025

Madame,

Vous trouverez au verso de ce courrier le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles 2025 ainsi que le détail sur leur calcul. Il s'agit d'un calcul provisoire : il sera actualisé à la suite de votre déclaration de revenus 2024 et un nouveau calendrier de paiement vous sera adressé.

Vous pouvez payer vos cotisations par prélèvement automatique, par télépaiement ou par carte bancaire depuis votre compte en ligne.

Vous rencontrez une difficulté de paiement ?

Vous pouvez demander un délai de paiement directement depuis votre compte en ligne sur urssaf.fr.

Vous pouvez également demander une aide de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants en cas de difficulté.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Le Directeur, Jean DOKHELAR

Reglée 4346,00 par Virement.
Menage et Services

A quoi servent les cotisations ?
Les cotisations collectées par l'Urssaf financent notre système solidaire de protection sociale.
Pour en savoir plus : www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public de recouvrement des cotisations et contributions sociales. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite

VOS COTISATIONS PROVISIONNELLES 2025

Vous cotisez à l'Urssaf en tant que chef d'entreprise depuis le 01/10/2020.
Vous trouverez ci-dessous le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles ainsi que les éléments pris en compte pour leur calcul.

Calendrier de vos paiements 2025

5 février 2025	4 346 €	5 août 2025	4 346 €
5 mai 2025	4 346 €	5 novembre 2025	4 479 €
		Total	17 517 €

La contribution à la formation professionnelle 2025 de 137 € est à payer avec l'échéance du mois de novembre.

Comment sont calculées vos cotisations ?

Montants pris en compte pour le calcul de vos cotisations et contributions 2025

Revenus estimés 2024

Revenus d'activité non salariée (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	38 000 €
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	17 100 €

Montant détaillé de vos cotisations et contributions 2025

Cotisations/Contributions	Assiette	Taux	Montant dû
Maladie dans la limite de 235 500 €	38 000 €	5,12 %	1 946 €
Indemnités journalières dans la limite de 235 500 €	38 000 €	0,50 %	190 €
Allocations familiales	38 000 €	0,00 %	0 €
Retraite de base dans la limite de 47 100 €	38 000 €	17,75 %	6 745 €
Retraite complémentaire dans la limite de 43 891 €	38 000 €	7,00 %	2 660 €
Invalidité-Décès dans la limite de 47 100 €	38 000 €	1,30 %	494 €
Contribution à la formation professionnelle 2025	47 100 €	0,29 %	137 €
CSG/CRDS	55 100 €	9,70 %	5 345 €
		Total	17 517 €

Le montant de CSG déductible fiscalement est de 3747 €.
L'assiette de la CSG-CRDS correspond aux revenus d'activité non salariée (hors revenus d'activité non salariée à l'étranger) majorés des cotisations sociales personnelles obligatoires.

Urssaf
Au service de notre protection sociale

APPEL DE COTISATIONS
PREMIER TRIMESTRE 2025

Urssaf
TSA 30032
93517 MONTREUIL CEDEX

Nous contacter
Tél: 3698-tarif local
Courriel : www.urssaf.fr

2112C00 320

A MONTREUIL, le 16 Janvier 2025

Références

N° SIRET		A
N° TI	737 184299071	5
Page	1/1	

MME PINEAU SANDRINE CAROLI
24 R GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS

MONTANT DE L'ÉCHÉANCE

MONTANT DES COTISATIONS	4 346,00 €
MONTANT À PAYER	4 346,00 €

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le montant de l'échéance trimestrielle de vos cotisations et contributions sociales obligatoires.

La date limite de paiement de cette échéance est fixée au 05 Février 2025.

Pour régler cette échéance, vous devez télépayer en ligne (www.urssaf.fr).

A compter du 1er janvier 2019, vous devez obligatoirement régler vos cotisations par un moyen de paiement dématérialisé.

Simple, rapide et sécurisé : pour vos prochaines échéances, adhérez au prélèvement automatique, mensuel ou trimestriel sur www.urssaf.fr

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos conseillers.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur, Jean DOKHELAR

A découper suivant le trait

1ER TRIMESTRE 2025

Date limite d'envoi	MONTANT À PAYER
05 02 2025	4 346,00 €

N° SIRET		A
N° TI	737 184299071	5

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
MME PINEAU SANDRINE CAROLI

24 R GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS

URSSAF
TSA 30032
93517 MONTREUIL CEDEX

+10>91>737000000184299071>2510> 434600+